



ENSEMBLE SCOLAIRE
ST AUGUSTIN
LYCÉE DES MÉTIERS

AIDES DU CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional a décidé de prendre en charge une partie du coût de l'équipement des lycéens professionnels et apprentis en termes de matériel (en première année de formation). Cette aide est variable selon les sections et vient en déduction du montant indiqué dans les listes de fournitures. La subvention est directement versée au lycée. Le solde reste à la charge des familles (voir modalités de paiement dans le courrier de rentrée).

Les élèves passerelles, qui arrivent directement en 1^{ère} Bac ou 1^{ère} CAP à la suite d'un changement de filière ou de formation sont également bénéficiaires de cette aide.

Le Coup de Pouce a été supprimé.

Une aide du Conseil Régional à l'acquisition des manuels, déjà accordée pour les lycées généraux et technologiques, est en cours de réflexion concernant la voie professionnelle. Nous vous tiendrons informés si une décision positive venait à être prise.

Montant de l'aide à l'équipement :

Métiers de la Beauté et du Bien-Etre (2 nd e bac) :	300 euros
Accompagnement, Soins et Services à la Personne (2 nd e bac) :	115 euros
Commerce (2 nd e bac) :	115 euros
Esthétique (1 ^{ère} CAP) :	300 euros
Coiffure (1 ^{ère} CAP) :	300 euros